



Barbastelle d'Europe
L. Jouve

Les chauves-souris, des locataires discrètes à protéger !

Le saviez-vous ?

- **Votre commune est intégrée dans le site Natura 2000* « Gîtes et habitats à chauves-souris en Bourgogne » ou « Cavités à chauves-souris en Bourgogne ».**

La Région Bourgogne-Franche-Comté est la structure porteuse de ces sites Natura 2000, animés par le Conservatoire d'espaces naturels de Bourgogne et la Société d'histoire naturelle d'Autun - Observatoire de la faune de Bourgogne.

En adhérant à la charte Natura 2000, votre commune peut s'engager volontairement pour la préservation des chauves-souris en adoptant nos recommandations.

** Natura 2000 est une politique européenne visant à préserver, sur des sites présentant un enjeu écologique particulier, les habitats naturels et les espèces dits « d'intérêt communautaire », tout en conciliant leur conservation avec le maintien des activités humaines.*

- **Votre commune peut aussi contribuer à la sauvegarde des chauves-souris dans le cadre de l'opération « Refuge pour les chauves-souris ».**

Pour en savoir plus : www.shna-ofab.fr/cohabitons/les-refuges/refuge-chauves-souris

Contactez-nous pour plus d'informations !

Conservatoire d'espaces naturels de Bourgogne

Hugo LEPAPE
06 27 04 67 24
hugo.lepape@cen-bourgogne.fr
www.cen-bourgogne.fr

Société d'histoire naturelle d'Autun - OFAB

Alexandre CARTIER
07 82 02 03 83
alexandre.cartier@shna.fr
www.shna-ofab.fr

Document réalisé en 2026 par :



En partenariat avec :



Grâce au soutien financier de :



Imprimé en 150 exemplaires par : GraphiSystem

Photo de couverture : Colonie de Grand murin dans un grenier - A. Cartier - SHNA - OFAB





**Vous prévoyez des travaux dans un bâtiment public ancien ? Attention, il abrite peut-être une colonie de chauves-souris !
Agissons ensemble pour les préserver !**

Pourquoi se soucier des chauves-souris lors d'un projet de rénovation du bâti ?

Toutes les espèces de chauves-souris sont protégées par la loi, leurs habitats aussi !

Or les chauves-souris utilisent toute l'année greniers, clochers, caves ou combles, que ce soit en période de reproduction, d'hibernation ou de transit intersaisons.

Lorsqu'un bâtiment est utilisé par des chauves-souris, sa rénovation ne peut être entreprise sans prendre en compte leur présence et la réglementation qui les protège, sous peine de sanctions.



Que faire dans le cadre d'un projet de travaux de rénovation ?

Pensez à **nous contacter dès le début de votre projet** ! Les experts en chauves-souris du **Conservatoire d'espaces naturels de Bourgogne** et de la **Société d'histoire naturelle d'Autun - Observatoire de la faune de Bourgogne** sont en effet là pour vous accompagner.

Un spécialiste interviendra tout d'abord pour **une expertise préalable (gratuite)**. En cas de présence avérée de chauves-souris, il vous proposera des **recommandations** afin de concilier au mieux la réalisation des travaux et leur préservation.

Comment adapter les travaux de rénovation à la présence de chauves-souris ?

Selon l'utilisation du bâtiment par les chauves-souris, **des périodes de travaux sont à éviter**. Les périodes critiques sont notamment celles de l'hibernation et de la mise-bas, en été.

Une pause dans les travaux quand les chauves-souris sont présentes permet de **ne pas les déranger dans ces étapes-clefs de leur cycle de vie**.

Un spécialiste vous aidera à définir, en amont du chantier, les **modalités d'intervention selon la période d'occupation par les chauves-souris** ainsi que les **aménagements favorables** à mettre en place.



Un exemple d'action

Dans une tourelle de l'église de Salmaise, où vit toute l'année une colonie de Petit rhinolophe, un accès depuis l'extérieur a été créé (ouverture spécifique pour les chauves-souris dans un vitrail) et l'accès donnant à l'intérieur de l'église a été fermé.

La cohabitation entre humains et chauves-souris est ainsi facilitée : les chauves-souris gardent leur gîte et l'église reste accessible aux humains.

Des aides financières pour faire rimer rénovation du bâti et préservation des chauves-souris

- Le **Fonds européen de développement régional (FEDER)** finance les projets de préservation de l'environnement tout en favorisant le patrimoine naturel et culturel.
- Le **Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER)**, avec parfois l'enveloppe du programme Liaison entre actions de développement de l'économie rurale (LEADER), finance la rénovation du petit patrimoine lorsque la dimension écologique est mise en avant.

Le FEDER et le FEADER, mais aussi la Région Bourgogne-Franche-Comté, peuvent financer des travaux ou des pratiques favorables à la conservation des chauves-souris et de leurs habitats **via des contrats Natura 2000**.